

DELIBERATION N°CS-2015/22

OBJET : Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité.

L'an deux mille quinze, le seize décembre, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaient présents

Mesdames : G. BARRON, A. CHANTRAINE, E. DAUFFER, B. DE TESTA, M. PLOCKYN, C. ROUX et C. SCHUTZ.

Messieurs : A. BADOIL, E. CHATELUS, L. CHEVIKOFF, G. DASSONVILLE, J. DURRANT, C. GOURRIER, F-X. HOSTIN, F. HYVERNAT, G. LHOPITAL, P. LE MEN, G. PATTEIN, B. PONCET, E. PRADAT, L. PROTON, C. ROZET et L. SEGUIN.

Pouvoirs : S. BOUKACEM : pouvoir donné à A. BADOIL,
J. CROZET : pouvoir donné à E. CHATELUS,
A. GONZALEZ : pouvoir donné à P. LE MEN,
P. PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE : pouvoir donné à B. PONCET.

Président : Alain BADOIL.

Secrétaire de séance : Mariane PLOCKYN.

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 23 / Pouvoirs : 4 / Votants : 27).

Convocation en date du : 9 décembre 2015.

Nature de l'acte : Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale – Créations et transformations d'emplois (4.1.1).

Monsieur le Président, Alain BADOIL, propose la modification du tableau des emplois permanents de la collectivité, afin de tenir compte de la création d'un l'emploi d'ingénieur territorial.

Il convient :

- De créer un second poste d'ingénieur territorial,
- De supprimer un poste d'adjoint administratif (l'agent a été promu rédacteur principal).

Le nouveau tableau des emplois, qui récapitule les emplois créés et/ou supprimés au sein de la collectivité et indique donc le nombre d'emplois existants selon les cadres d'emplois et les grades, se présente comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Emplois	Nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
<u>Service Administratif</u>		
Responsable administrative	1	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ou des grades suivants : attaché territorial et attaché territorial principal

Assistante administrative	1	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
Assistante administrative	0	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
<u>Service Technique</u>		
Directeur	1	Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux : grades d'ingénieur et d'ingénieur principal
Ingénieur territorial	1	Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux : grades d'ingénieur et d'ingénieur principal
Technicien de rivière	1	Cadre d'emplois des techniciens principaux de 2 ^{ème} classe
Technicien environnement	1	Cadre d'emplois des techniciens principaux de 1 ^{ère} classe
Technicien conducteur d'opérations	1	Cadre d'emplois des techniciens principaux de 2 ^{ème} classe

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Où l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 9 décembre 2015,
Après en avoir délibéré,

DECIDE par 27 voix pour,

- ARTICLE 1 :** De fixer le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessus, à compter du 1^{er} mars 2016.
- ARTICLE 2 :** D'autoriser Monsieur le Président à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives aux recrutements.
- ARTICLE 3 :** De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades seront inscrits au budget syndical – Chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le 18 DEC. 2015
et de la publication le 18 DEC. 2015

LE PRESIDENT
Alain BADOIL

